



peut on baisser la pension alimentaire de 300 euros

Par **jaanee**, le **07/03/2012** à **14:58**

Bonjour, mon mari donne une pension alimentaire de 300 euros pour son premier enfant. Il touche 3000 euros et moi 1300 euros. aujourd'hui nous somme marié, avec deux enfants, mon mari part a la retraite qui sera de 1500 et moi je vais partir en congé parental. peut on espérer la baisse de la pension que mon mari donne pour son premier enfant?

Par **Laure11**, le **07/03/2012** à **18:19**

Bonjour,

Il faudra saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de son premier enfant et demander une modification de la pension alimentaire, en donnant bien évidemment, tous justificatifs nécessaires.

Cordialement.